

Fin 2014, 15,8 millions de personnes sont retraitées de droit direct. Leur nombre augmente de 1,3 % en 2014. Ce rythme reste inférieur à celui observé durant la période 2005-2010, avec 2,6 % de croissance en moyenne, mais il se situe dans la tendance des dernières années (+1,5 % en moyenne annuelle entre 2010 et 2013). Les femmes représentent une part grandissante des retraités de droit direct, car elles sont de plus en plus nombreuses au fil des générations à avoir participé au marché du travail. Leur part est passée de 50,8 % en 2004 à 51,8 % en 2014. 12,9 millions de retraités de droit direct reçoivent une pension de base de la CNAV et 10,9 millions une pension complémentaire de l'ARRCO. Un tiers des retraités perçoivent des pensions de plusieurs régimes de base ou intégrés.

Une hausse du nombre des retraités en 2014

Tous régimes confondus au 31 décembre 2014, le nombre total des retraités de droit direct, qui ont acquis des droits à pension en contrepartie de cotisations auprès de régimes de retraite français, est estimé à 15,8 millions, dont 15,7 millions dans au moins un régime de base ou intégré (tableau 1 et graphique).

Il est en hausse de 1,3 % par rapport à 2013, soit 199 000 personnes en plus. L'évolution s'inscrit dans la tendance des dernières années : +1,5 % en moyenne annuelle entre 2010 et 2013, soit 222 400 retraités supplémentaires par an. Mais ce rythme reste moins soutenu que celui observé entre 2005 et 2010 : 2,6 % par an en moyenne, soit 364 000 retraités de plus par an. L'évolution du nombre des retraités chaque année dépend à la fois du nombre des nouveaux retraités et de ceux qui sont décédés.

Malgré des variations notables du taux de natalité selon les générations, celles du taux de mortalité sont plus lissées, car l'extinction d'une génération s'étend sur une plage d'âges étendue. Ainsi, l'évolution du nombre global des retraités dépend pour l'essentiel du nombre des nouveaux retraités.

Ce nombre diminue en 2014 (cf. fiche 2). Le recul de l'âge légal de départ à la retraite instauré par la réforme de 2010 est en phase de montée

en charge¹ et contribue à cette baisse ; moins de liquidants atteignent l'âge légal d'ouverture des droits en 2014. Ainsi, l'augmentation du nombre de retraités en 2014 est moins forte qu'en 2013 (1,3 % contre 1,8 %).

82 % des retraités ont une pension à la CNAV

Parmi les 15,7 millions de retraités d'un régime de base, 12,9 millions de retraités, soit 82 %, perçoivent une pension de droit direct de la CNAV (tableau 2). 10,9 millions de personnes bénéficient d'une pension complémentaire de l'ARRCO. Les régimes de base du secteur privé ou des indépendants (CNAV, MSA salariés, MSA non-salariés, RSI artisans et RSI commerçants) versent 17,9 millions de pensions, les caisses de la fonction publique 2,8 millions et les principaux régimes spéciaux (CNIEG, SNCF, RATP) 0,3 million.

Le nombre des retraités augmente régulièrement dans la plupart des régimes. C'est le cas à la CNAV, avec une hausse des effectifs de 30 % depuis 2004. Cette croissance est particulièrement importante à la CNRACL (+62 %), alors qu'elle est moindre dans la fonction publique d'État militaire et à la MSA salariés. En revanche, le nombre des retraités diminue régulièrement à la MSA non-salariés depuis 2004 (-21 %), car le nombre de décès de retraités excède celui des nouveaux liquidants.

1. L'augmentation de l'âge légal d'ouverture des droits aura un effet jusqu'en 2017. Les effets de l'augmentation de l'âge d'annulation de la décote se produiront entre 2016 et 2022.

Tableau 1 Effectifs des retraités de droit direct tous régimes

	Effectifs tous régimes (en milliers)			Effectifs dans au moins un régime de base (en milliers)	Nombre moyen de pensions par retraité		Nombre de pensions servies (en milliers)
	Ensemble	Hommes	Femmes		Ensemble (régimes de base et complémentaires)	Régimes de base	
2004	12 960	6 380	6 580	12 760	2,33	1,40	30 160
2005	13 260	6 530	6 730	13 070	2,34	1,40	31 080
2006	13 640	6 720	6 920	13 460	2,35	1,40	32 050
2007	14 020	6 900	7 130	13 860	2,36	1,39	33 120
2008	14 418	7 097	7 321	14 270	2,38	1,40	34 330
2009	14 740	7 210	7 530	14 590	2,39	1,39	35 200
2010	15 080	7 330	7 750	14 920	2,39	1,39	36 070
2011	15 291	7 387	7 904	15 101	2,41	1,40	36 830
2012	15 349	7 440	7 909	15 245	2,42	1,38	37 023
2013	15 629	7 548	8 081	15 520	2,42	1,38	37 810
2014	15 828	7 623	8 205	15 725	2,44	1,38	38 567

Note > Ces données excluent les personnes ayant perçu un versement forfaitaire unique. Les fonctionnaires liquidant une pension d'invalidité et ayant atteint l'âge minimum de départ à la retraite sont inclus (cf. fiche 14).

Champ > Retraités ayant perçu un droit direct au cours de l'année N, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre de l'année.

Sources > EACR, EIR, modèle ANCETRE de la DREES.

Tableau 2 Effectifs des retraités de droit direct, par régime de retraite en 2014

	Effectifs (en milliers)	Proportion d'hommes (en %)	Évolution 2013-2014 (en %)	Évolution 2009-2014 (en %)	Évolution 2004-2014 (en %)
CNAV	12 922	47	1,8	10,4	29,8
MSA salariés	1 924	63	0,8	-0,3	5,9
ARRCO	10 919	52	2,5	11,1	nd
AGIRC	2 325	73	3,0	16,7	52,5
Fonction publique d'État civile ¹	1 492	44	1,6	10,9	34,0
Fonction publique d'État militaire ¹	363	93	0,5	3,1	4,4
CNRACL ¹	977	30	4,0	24,0	61,7
IRCANTEC	1 676	40	3,2	11,3	nd
MSA non-salariés	1 406	45	-3,0	-14,7	-21,0
RSI commerçants	934	55	3,0	9,7	23,8
RSI artisans	674	81	2,6	8,4	27,0
RSI complémentaire ²	911	77	3,0	15,9	nd
CNIEG	125	77	2,4	10,8	20,7
SNCF	177	89	-0,8	-3,9	-7,4
RATP	33	81	0,2	8,2	nd
CRPCEN	62	22	1,3	12,5	nd
CAVIMAC	49	36	-4,1	-17,3	nd
Ensemble, tous régimes ¹	15 828	48	1,3	7,4	22
Retraités dans au moins un régime de base ¹	15 725	48	1,3	7,8	23

nd : non disponible.

1. Y compris les fonctionnaires liquidant une pension d'invalidité et ayant atteint l'âge minimum de départ à la retraite (cf. fiche 14).

2. Les régimes complémentaires du RSI artisans et du RSI commerçants ont été fusionnés en 2013. Afin de pouvoir analyser les évolutions, les données des deux régimes ont été additionnées avant 2013. Il s'agit d'une approximation, car une faible proportion de retraités possédait une pension dans chacun des deux régimes (5 % en 2012).

Note > Ces données excluent les personnes ayant perçu un versement forfaitaire unique.

Champ > Retraités ayant perçu un droit direct au cours de l'année 2014, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre de l'année.

Sources > EACR, EIR, modèle ANCETRE de la DREES.

Un retraité sur trois est polypensionné en 2014

De nombreuses personnes ont été affiliées à plusieurs régimes au cours de leur carrière. Ainsi, en 2014, 33 % des retraités reçoivent une pension d'au moins deux régimes de base (tableau 3). Le nombre moyen de pensions d'un régime de base est de 1,4.

Si l'on définit le régime principal de base comme celui dans lequel le retraité a validé le plus de trimestres, 12,4 millions de retraités ont pour régime principal un régime du privé ou un régime d'indépendants (dont 10,5 millions pour la CNAV) et 2,6 millions un régime de la fonction publique.

Les hommes sont plus nombreux en proportion à être polypensionnés (38 % contre 27 % des femmes), en raison d'une carrière plus longue, en général, associée à une plus forte probabilité de changer de régime. En outre, ils ont davantage exercé des métiers d'indépendants, pour lesquels une majorité des affiliés ont aussi cotisé à d'autres régimes de base (le plus souvent au régime général) durant leur carrière.

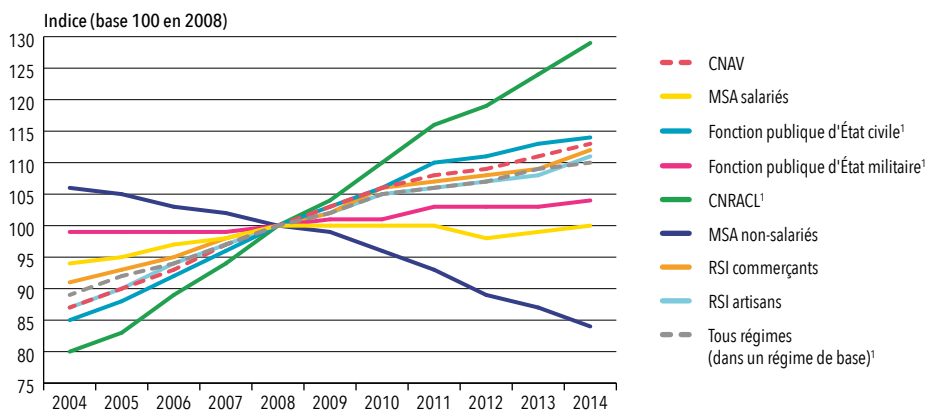
Le taux de polypensionnés² est très variable selon le régime principal d'affiliation. Il varie entre 43 % et 91 % aux RSI, à la CNAVPL, aux MSA, dans les régimes spéciaux et à la CNRACL, alors qu'il se situe au-dessus d'un tiers à la fonction publique d'État et de 23 % à la CNAV.

De plus en plus de femmes

Bien qu'elles aient moins participé au marché du travail que les hommes, les femmes sont majoritaires parmi les bénéficiaires d'un droit direct en raison d'une espérance de vie plus longue. L'effectif des femmes à la retraite s'accroît également plus rapidement en raison de la progression de leur taux d'activité au fil des générations : leur part, qui était de 50,8 % en 2004, atteint 51,8 % en 2014.

La part des hommes parmi les retraités de droit direct est particulièrement élevée pour la fonction publique d'État militaire, les régimes spéciaux, les artisans et l'AGIRC. Les femmes sont plus nombreuses dans la fonction publique civile (fonction publique d'État civile, CNRACL et IRCANTEC), ainsi qu'à la CNAV et à la MSA non-salariés. ■

Graphique Évolution du nombre des retraités tous régimes et par régime de retraite



1. Y compris les fonctionnaires liquidant une pension d'invalidité et ayant atteint l'âge minimum de départ à la retraite (cf. fiche 14).

Note > Ces données excluent les personnes ayant perçu un versement forfaitaire unique.

Champ > Retraités ayant perçu un droit direct au cours de l'année N, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre de l'année.

Sources > EACR, EIR, modèle ANCETRE de la DREES.

2. Le taux de polypensionnés définit le rapport du nombre de polypensionnés ayant un régime principal parmi l'ensemble des pensionnés ayant ce régime comme régime principal. Il ne prend pas en compte les pensionnés de ce régime s'il n'est pas majoritaire.

Tableau 3 Effectifs des retraités de droit direct d'un régime de base en 2014, selon le régime principal

	Ensemble*		Hommes		Femmes	
	Effectifs (en milliers)	Part (en %)	Effectifs (en milliers)	Part (en %)	Effectifs (en milliers)	Part (en %)
Tous retraités de droit direct	15 830	100,0	7 620	100,0	8 210	100,0
Retraités de droit direct d'un régime de base	15 720	99,3	7 560	99,1	8 170	99,6
Unipensionnés d'un régime de base	10 580	66,8	4 650	60,9	5 940	72,3
dont anciens salariés	10 070	63,6	4 420	58,0	5 650	68,9
Salariés du régime général	8 060	50,9	3 420	44,9	4 640	56,6
Fonctionnaires civils d'État	900	5,7	350	4,6	550	6,7
Fonctionnaires militaires d'État	230	1,5	210	2,8	20	0,2
MSA salariés	210	1,3	130	1,8	70	0,9
Fonctionnaires CNRACL	330	2,1	50	0,7	280	3,4
Régimes spéciaux ¹	330	2,1	250	3,3	80	1,0
dont anciens non-salariés	510	3,2	220	2,9	280	3,5
MSA non-salariés	410	2,6	170	2,2	240	2,9
RSI commerçants	50	0,3	20	0,2	30	0,4
RSI artisans	20	0,1	10	0,2	10	0,1
Professions libérales	40	0,2	30	0,3	10	0,1
Polypensionnés de régimes de base ayant un régime principal²	5 000	31,6	2 810	36,9	2 190	26,6
dont anciens salariés	4 030	25,5	2 250	29,5	1 780	21,7
Salariés du régime général	2 400	15,2	1 340	17,6	1 060	12,9
Fonctionnaires civils d'État	530	3,3	270	3,6	260	3,1
Fonctionnaires militaires d'État	110	0,7	100	1,4	0	0,0
MSA salariés	220	1,4	150	1,9	70	0,9
Fonctionnaires CNRACL	520	3,3	190	2,5	330	4,1
Régimes spéciaux ¹	250	1,6	190	2,6	60	0,7
dont anciens non-salariés	960	6,1	560	7,3	410	4,9
MSA non-salariés	460	2,9	190	2,4	270	3,3
RSI commerçants	200	1,2	130	1,6	70	0,9
RSI artisans	210	1,4	180	2,4	30	0,4
Professions libérales	100	0,6	70	0,9	30	0,4
Autres polypensionnés de régimes de base³	150	0,9	100	1,3	50	0,6
Autres retraités de droit direct⁴	100	0,7	70	0,9	40	0,4

* La somme « Hommes + Femmes » peut être légèrement différente de la colonne « Ensemble » en raison des arrondis.

1. Régime spécial : FSPOEIE, SNCF, RATP, CNIEG, ENIM, CANSSEM, CAVIMAC, CRPCEN, Caisse de réserve des employés de la Banque de France, Altadis, RETREP.

2. Pour les retraités polypensionnés, le régime indiqué correspond au régime principal, c'est-à-dire celui représentant plus de la moitié de la carrière.

3. Retraités bénéficiant d'un avantage de droit direct dans au moins trois régimes de base différents, dont aucun ne représente plus de la moitié de la carrière.

4. Retraités percevant un droit direct dans au moins un régime complémentaire (mais dans aucun régime de base).

Note > Ces données excluent les personnes ayant perçu un versement forfaitaire unique. Certains des résultats présentés dans ce tableau peuvent être volatils d'une année sur l'autre. Ils fournissent donc des ordres de grandeur et non une évolution annuelle.

Champ > Retraités ayant perçu un droit direct au cours de l'année 2014, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre 2014.

Sources > EACR, EIR, modèle ANCETRE de la DREES.